



COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE

Auteur : DESPY

Mesdames, Messieurs, Les Présidentes et Présidents de Club,
Mesdames, Messieurs, Les Correspondantes et Correspondants de club,

Interclub départemental

1/ CATEGORIES

Cette compétition concerne les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors.

Les joueuses et joueurs ont l'obligation de posséder une licence compétition.

2/ TABLEAUX MIXTES

Ils sont au nombre de 4 :

1 – Benjamines / benjamins

2 - Minimes filles / minimes garçons

3 – Cadettes / cadets

4 - Juniors filles / garçons

- **Un tableau de moins de 1200 points cumulés par catégorie**

- **Un tableau de 1200 points et plus par catégorie.**

3) Composition équipes

- les équipes sont formées de 2 joueuses ou 2 joueurs ou 1 joueuse et un joueur (mixité).

- les équipes doivent être complètes.

- un joueur par équipe peut évoluer dans un tableau dont la catégorie d'âge est supérieure à la sienne.

- Dans le cas où un club a inscrit plusieurs équipes dans un même tableau, le joueur le mieux classé se trouve obligatoirement dans l'équipe 1 de sa catégorie d'âge.

- Chaque équipe peut être composée de 2 mutés.

- Une entente entre deux clubs est admise. Celle-ci ne concerne pas l'équipe 1, mais les équipes suivantes. Exception faite pour les clubs qui n'ont qu'une équipe engagée dans le tableau.

4/ FORMULE DE LA COMPÉTITION

3 parties

Ordre des parties : AX – BY – double

Toutes les parties sont jouées.

Le joueur de chaque équipe ayant le plus de points classement est placé en A et X.

5/ FORFAIT et ABANDON au cours de l'épreuve

- Tout forfait est à déclarer au responsable de l'épreuve.

6/ DATES.

Le 27 mai 2023 le lieu est encore à définir : **A METTRE DANS L'ANNEXE**

Pour information il n'y a plus d'interclub au niveau régional il n'y a donc pas de qualification pour d'autres tours.